

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 18

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Vincent Boudry, Laurence Camera, Sandra Caserio, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Laëtitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri

Absents ayant donné pouvoir : Martine Bardin à Josette Lacam, Sylvain d'Amico à Laurence Camera

Absents : Pascal Gouzenes, Roger Baku Maduda, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault, Patrick Wunderle

Madame Barusseau a été élue secrétaire de séance

DELIBERATION N° 53-2024

RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « AIR 217 » AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration de la SPL AIR 217 à l'assemblée générale annuelle 2023 joint en annexe,

Vu le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2023 joint en annexe,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées joint en annexe,

Vu les comptes de l'exercice 2023 joints en annexe,

Considérant que les collectivités locales actionnaires des SPL doivent être informées sur la gestion de celle-ci et doivent délibérer sur le rapport annuel présenté par les représentants au sein du Conseil d'administration.

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 29

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20240923-DELIB_53_20

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, du rapport du Commissaire aux comptes, du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et des comptes pour l'année 2023, ainsi que de la transmission des pièces susvisées.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

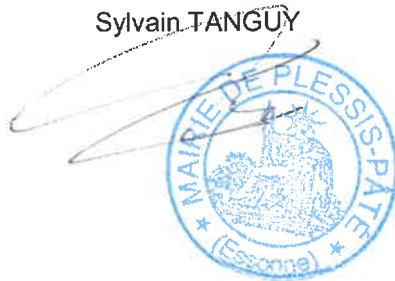
Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20240923-DELIB_53_20